

MOSQUITOS DRAG RACE - Drag Bike

DEMANDE D'ENGAGEMENT entraînement moto

Aérodrome de Saulieu-Liernais – 12-13 octobre 2024

Administratif	Technique	Catégorie	Numéro de course
		<input type="checkbox"/> ?? <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> SS <input type="checkbox"/> SB <input type="checkbox"/> SSB <input type="checkbox"/> PT <input type="checkbox"/> CB Pour la catégorie CB merci de contacter l'organisateur avant votre inscription – Détails et informations sur https://www.dragbike.fr	

PILOTE

Nom Name

Prénom Fornome

Adresse Address

Code Postal Ville

Naissance Birth Nationalité Nationality

Téléphone Phone Portable Cellular

Email Email

N° permis Driver licence N° CASM

MOTO

Marque Brand

Modèle Model Cylindrée

**Retournez ce document complété et signé
AVEC VOTRE REGLEMENT PAR CHEQUE**

**à Mosquitos Street Race
22B rue DSaint Fiacre
71380 SAINT MARCEL**

**INSCRIPTION entraînement 60 euros
ASSURANCE RC pilote 40 euros
TARIF TOTAL 100 euros**

(les pilotes licenciés avec une licence FFM NCO NET LJE n'ont pas besoin de l'assurance RC pilote)

L'ATTESTATION MEDICALE AUTORISANT la pratique au sport motocycliste est obligatoire.
(modèle disponible sur <https://www.dragbike.fr>)

Je soussigné(e) n'ayant pas de licence FFM souhaite opter pour la RC PILOTE proposée par l'assureur de l'organisateur et reconnait avoir reçu et pris connaissance des notices d'information relatives aux garanties individuelles accident, de ses possibilités et de son intérêt à souscrire à ces garanties pour les éventuels dommages que je pourrais subir du fait de la pratique de la moto, à cet effet

- je souhaite souscrire aux garanties individuelles supplémentaires (contact sur <https://www.assurances-lestienne.com/>)
 je ne souhaite pas souscrire aux garanties individuelles supplémentaires

Je certifie avoir un équipement adéquat et en bon état pour la pratique de la moto sur circuit, c'est à dire à minima :

- Une paire de gants homologués, un casque intégral norme ECE 22-05 ou 22-06
- Une paire de bottes, une combinaison cuir "1 pièce" ou "2 pièces attachable" avec protection dorsale conseillée

Je soussigné(e) certifie exacts tous les renseignements figurant sur la présente demande d'engagement et affirme ne pas être sous le coup d'un retrait de permis de conduire ou de posséder un CASM en cours de validité.

Je m'engage à respecter la réglementation technique et sportive de l'entraînement FFM conformément au règlement particulier joint au verso, à me conformer aux consignes des officiels sur le site, et à me conformer aux prescriptions du Code Sportif de la FFM en particulier j'accepte que le pilote soit responsable pour toute son équipe sur la piste, le paddock ou sur la zone de l'aérodrome, tout comportement dangereux ou antisportif est susceptible d'être sanctionné et cette sanction peut aller jusqu'à une exclusion immédiate

Je certifie que la totalité de la déclaration ci-dessus est exacte, je reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier dans sa totalité et accepter celui-ci sans réserve ;

Date et signature

Ciôture des engagements 1^{er} octobre 2024

Le règlement doit être joint pour que l'engagement soit validé
Les chèques seront encaissés avant la manifestation

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ENTRAINEMENT DRAGSTER MOTO - Aérodrome de Saulieu - 12 ET 13 OCTOBRE 2024

Le Moto Club DragBike (inscription FFM C3643) organise les 12 et 13 octobre 2024 un **entraînement** de Dragster Motos sur 1000 pieds soit 304.80 mètres. La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation. Cet événement est organisé conjointement à une compétition de runs automobiles, l'association Mosquitos Street Race étant l'organisateur administratif et technique ainsi que sportif de la partie auto.

TYPE D'ACTIVITE DE LA MANIFESTATION:

La manifestation proposée pour les motos est un ENTRAINEMENT, c'est-à-dire une préparation ou test préalable destinées à évaluer ou améliorer les performances du conducteur ou du véhicule, il n'y a ni classement ni remise de prix, un ticket de chronométrage sera cependant remis aux pilotes lorsqu'ils le souhaitent, indiquant le temps de réaction au départ ainsi que la vitesse de passage.

DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION :

12 et 13 octobre 2024, Aérodrome de Saulieu-Liernais (21).

Art 1 PISTE:

Longueur : 900 mètres. Largeur : 10 mètres. Parcours en format sprint ou dragrace selon les catégories en application du règlement du championnat de France.

Art 2 ORGANISATEURS

- Organisateur sportif de la partie moto
Association DRAGBIKE (Affiliation FFM C3643), 8bis rue Jean Jaurès, 36270 Eguzon.
- Organisateur administratif, technique et sportif de la partie auto
Association Mosquitos Street Race, 22bis rue Saint Fiacre, 71380 Saint Marcel

Art 3 OFFICIELS (en attente de confirmation)

Responsable de Piste Moto : Bruno Salesses-Lavergne (OFF 030327)
Commissaire Technique : Stephane Hulk (OFF 127406)
Commissaire de Piste : En attente
Educateur sportif : Jean Salesses-Lavergne (LES 064141)

Art 4 PARTICIPANTS

Sont admis à participer les pilotes de nationalité française ou étrangère titulaires d'une licence internationale, FIM Europe, NCO, NET ou une manifestation délivrée par la FFM pour l'année en cours.

Les pilotes non licenciés sont également autorisés à participer, la RC organisateur couvre la RC des véhicules des participants, la fourniture d'un certificat médical type FFM autorisant la pratique au sport motocycliste est cependant obligatoire. Les pilotes seront informés sur le formulaire d'engagement de la possibilité de prendre une assurance individuelle accident auprès de l'assurance organisateur, une case à cocher leurs permettra de refuser cette option. Si l'une de ces pièces est oubliée, les participants ne pourront pas prendre part à la manifestation.

Art 5 MACHINES

Les machines autorisées à participer à l'entraînement de dragster doivent répondre aux définitions du règlement technique Dragsters de la FFM pour les catégories PROMOTION, SUPERSTOCK, STREET-BIKE, SUPER STREET-BIKE, PRO-TWIN. Pour les COMPETITION-BIKE, merci de contacter l'organisateur technique avant de valider votre engagement. Toutes les informations seront disponibles sur le site internet www.dragbike.fr.

Art 6 ENGAGEMENTS

Droits d'engagements : - 60 euros pour toutes les catégories.
Assurance RC pilote : - 40 euros en supplément de l'engagement pour les pilotes ne possédant pas de licence FFM, la fourniture d'un certificat médical est cependant obligatoire.

Les formulaires d'engagement doivent être envoyés avant le 1^{er} octobre 2024 (clôture des engagements à cette date) **uniquement à l'adresse Association MOSQUITOS STREET RACE, 22bis rue saint Fiacre, 71380 Saint Marcel, un bulletin non accompagné du droit d'engagement ne sera pas pris en compte.** Les chèques ou paiements de 60 ou 100 € seront libellés à l'ordre du Mosquitos Street Race.

Passé la date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, l'engagement peut être refusé ou une pénalité de 40 euros sera appliquée. Le nombre de participants sera limité à 30 pilotes et l'organisateur pourra refuser un engagement sans avoir besoin d'en évoquer le motif.

Les confirmations d'engagement seront adressées par email aux pilotes la semaine précédant l'épreuve et la liste des inscrits sera accessible sur notre site internet www.dragbike.fr.

Art 7 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les contrôles administratifs et techniques auront lieu le vendredi 11 octobre de 14 heures à 22 heures et le samedi 12 octobre de 9 heures à 11 heures. Les participants devront se présenter personnellement aux vérifications administratives munis de leur confirmation d'engagement, de leur licence 2024 et de leur permis de conduire ou du CASM (photocopies non valables). Pour les pilotes non licenciés la présentation d'un certificat médical autorisant la pratique du sport motocycliste est obligatoire.

Lors des contrôles techniques, le pilote devra présenter sa machine et sa tenue complète (casque intégral avec visière, gants, combinaison éventuellement en deux parties et bottes de cuir couvrant la malléole, plaque dorsale conseillée) conforme aux normes de la FFM. Les numéros vous seront communiqués avec votre confirmation d'engagement.

Un extincteur ainsi qu'un tapis environnemental est obligatoire pour chaque participant.

Les caméras sont autorisées mais doivent être installées sur la machine et validées par le contrôleur technique. La demande d'utilisation doit se faire auprès de l'organisateur en même temps que l'engagement.

Art 8 HORAIRES DES ENTRAINEMENTS

Ouverture de la piste le samedi 13 octobre à 9 heures, fermeture à 18 heures ; le dimanche 14 octobre à 9 heures, fermeture à 17 heures.

Art 9 DEROULEMENT DE L'ENTRAINEMENT

Les motos et autos rouleront sur des créneaux horaires différents, de même que les participants motos avec licence FFM et ceux sans licence couverts par la RCO, le nombre de runs pourra varier en fonction de modifications des horaires par les organisateurs, du nombre de partants et des divers aléas en particulier météo.

Le port des bracelets est obligatoire pour le pilote et les membres de son équipe. A l'appel de sa catégorie, chaque participant doit se présenter rapidement en pré-grille. L'accès y est autorisé seulement lors de vos runs avec le ou les mécaniciens. Tout de suite après le run les mécaniciens doivent évacuer immédiatement la pré-grille.

Le retour se fera par la piste en respectant une vitesse maximum de 10 km/h derrière un véhicule de l'organisation sous la responsabilité du directeur de piste de l'organisation sportive.

Art 10 ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler une partie ou la totalité de l'épreuve si le nombre d'engagements pilotes est insuffisant avant la manifestation et en cas d'intempéries prolongées durant la manifestation (sans aucun remboursement des droits d'engagement).

En cas d'annulation de la part du participant, quelle qu'en soit la raison, la totalité de la somme versée sera due si cette annulation intervient moins de 7 jours avant la date de l'entraînement. Aucun remboursement ne sera accordé après un abandon durant la manifestation.

Art 11 PRIX

L'entraînement ne donnera pas lieu à un quelconque classement ni une remise de prix, aucune prime ne sera attribuée aux pilotes.

Art 12 ASSURANCES

L'organisateur sportif de la manifestation a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des coureurs ainsi que celle des agents des services publics mis à disposition conformément à l'arrêté du 27 octobre 2006 et l'article R331-30 du code du sport. L'organisateur décline toutes responsabilités pour des dommages occasionnés à un motocycle, aux accessoires et au matériel, par un accident, le feu ou tout autre incident. Tout participant est responsable de son matériel et doit en assurer une surveillance constante.

Art 13 RESPONSABILITE DES PILOTES

Par le fait de son inscription tout pilote prenant part à cet entraînement adhère sans restriction au règlement sportif de la FFM, au règlement particulier de l'épreuve et au règlement technique de la discipline.

Dans tous les cas, le pilote est responsable pour toute son équipe sur la piste, le paddock ou sur la zone de l'aérodrome. Tout comportement dangereux ou antisportif est susceptible d'être sanctionné. Cette sanction peut aller jusqu'à une exclusion immédiate. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué par les organisateurs, l'intégralité de la somme restera due.

Art 14 DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant à l'événement, chaque participant accepte sans contrepartie d'apparaître sur diverses vidéos et/ou photos couvrant l'événement. Ces photos et/ou vidéos étant des outils de communication pour les organisateurs et ses partenaires, un participant ne pourrait se retourner contre l'organisateur pour atteinte au droit à l'image, dès lors qu'il s'engage à l'entraînement.

Art 16 INTERPRETATION DU REGLEMENT PARTICULIER

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront réglés par le responsable de piste, en relation avec l'organisateur administratif.

ADDENDUM LISTE DES CATEGORIES

Cf Règlement du Championnat de France : P Promotion - SS SuperStock - SB StreetBike - SSB Super StreetBike - PT ProTwin - CB Competition Bike



N° Identifiant:

CERTIFICAT MÉDICAL

Tout candidat désirant pratiquer le sport motocycliste doit se soumettre préalablement à une visite médicale complète d'aptitude.

Il est recommandé aux pratiquants ayant 50 ans et plus d'effectuer un test à l'effort tous les trois ans. Le médecin traitant peut demander cet examen s'il le juge nécessaire à la décision de la non-contre indication au sport motocycliste. De plus, pour la première demande de licence de compétition, une attention particulière devra être apportée à l'examen de la vision. Cet examen peut être réalisé soit par le médecin traitant soit par un ophtalmologiste. L'acuité binoculaire (corrigée ou pas) doit être supérieure à 6/10ème pour un examen pratiqué les deux yeux ouverts simultanément. Le candidat doit être apte à reconnaître les couleurs des différents drapeaux utilisés (jaune, rouge, vert, bleu). Le champ visuel doit être supérieur à 160°. La monophthalmie peut être autorisée, après avis du Comité Médical, uniquement pour la pratique du trial et des disciplines à départ isolé à la condition que le champ visuel soit supérieur à 120° et l'acuité supérieure à 8/10ème.

Certaines affections neurologiques, l'épilepsie, les troubles de l'équilibre et de la coordination, le diabète insulo-dépendant, la cécité unilatérale, les atteintes de l'appareil locomoteur nécessitent l'avis du Comité Médical. L'insuffisance coronarienne aiguë, l'hypertension artérielle traitée et persistante, la greffe cardiaque, les troubles graves de coagulation, l'insuffisance rénale chronique dialysée sont des contre-indications absolues. Les effets de substances pharmacologiques pouvant modifier l'attention, la vigilance et le comportement sont soumis à l'appréciation du médecin examinateur. La liste des contre-indications ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour certains cas particuliers, la FFM peut délivrer, après avis du Comité Médical, des licences handicap soumises à restriction. Dans ce cas, un certificat médical doit être adressé au Médecin fédéral.

Encart réservé au Médecin

Je soussigné, Dr, Docteur en Médecine, certifie avoir examiné :

Nom du Licencié :

Prénom du Licencié :

Date de naissance du Licencié : | . . | . . | . . |

Date de l'examen : | . . | . . | . . |

et n' avoir pas constaté à la date de ce jour, de contre-indication clinique au sport Motocycliste, y compris en compétition.

CACHET et signature
du médecin

Si tel n'est pas le cas, cochez l'une des cases correspondantes ci-après :

- Demande l'avis du Comité Médical. *Dans ce cas, adresser un certificat descriptif au médecin fédéral.*
- Présente une contre-indication au sport motocycliste.